

URBANISME – FRICHES OPÉRATIONS EN COURS

Fischer - MK2



LE PROJET

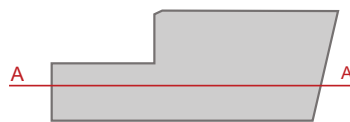
En raison de l'existence de pathologies importantes dans l'ensemble des planchers de la malterie, entraînant les mises à jour des offres des entreprises concernées, le projet de cinéma MK2 a été handicapé par un surcoût, rendant impossible, en l'état, la poursuite de l'opération.

Pour assurer la viabilité du projet, il est projeté, dans le cadre d'un permis de construire modificatif, de réduire la surface allouée au cinéma, supprimer et redimensionner certains accès, ascenseurs et grands volumes et implanter un hôtel de cinquante chambres dans les niveaux supérieurs du bâtiment, avec la création en façade d'une vingtaine de menuiseries supplémentaires et la suppression d'un escalier extérieur, ainsi que la couverture du patio.

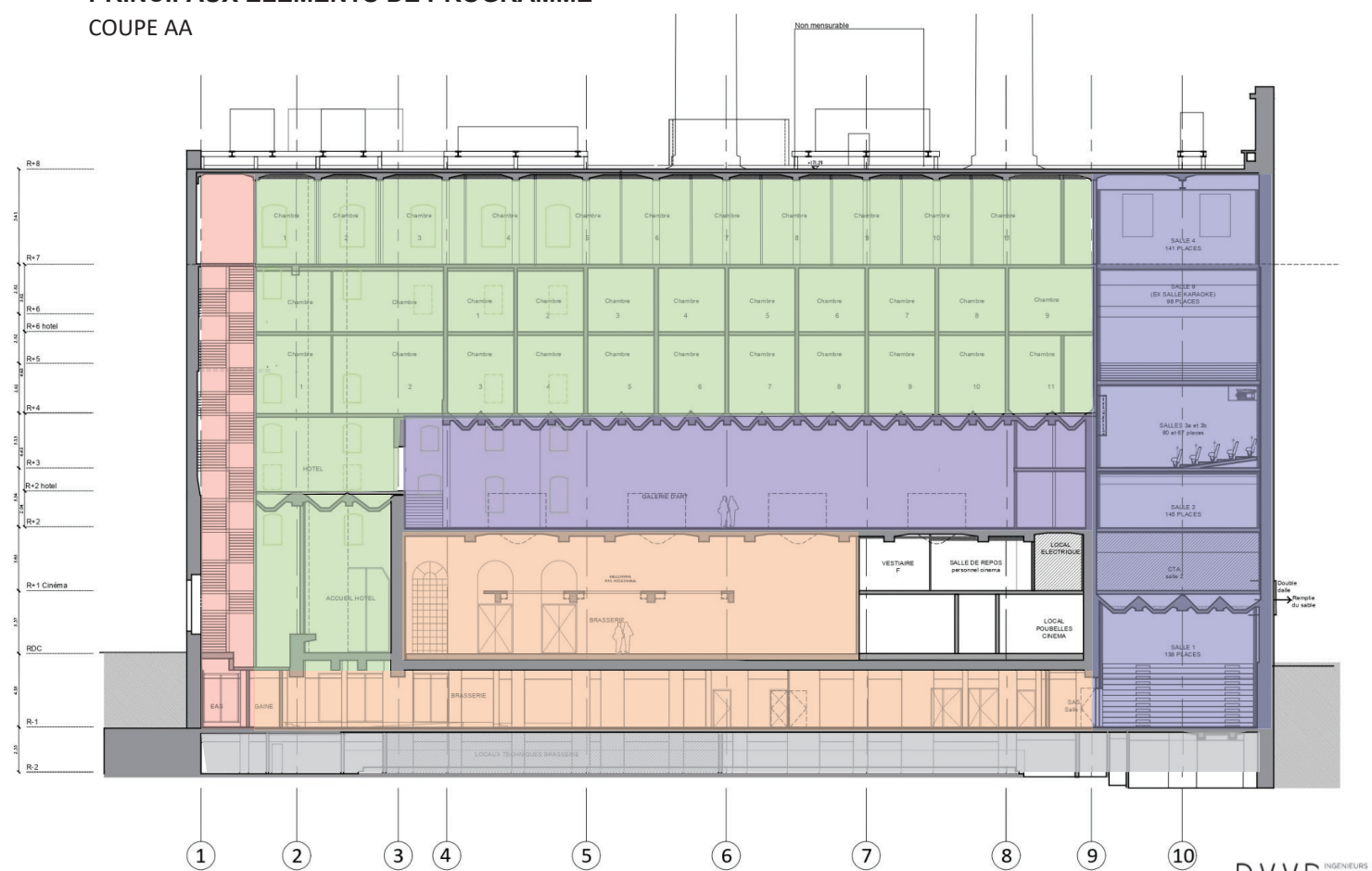
Cette création de chambres d'hôtel engendre un besoin nouveau en places de stationnement réglementé par le PLUi. En conséquence, MK2 a signé une convention avec la société LIDL, pour mutualiser 25 places de stationnement dans le parking situé au sous-sol du supermarché.

MALTERIE SYNTHESE

PRINCIPAUX ELEMENTS DE PROGRAMME COUPE AA



Déposé le 30 décembre 2022, le permis de construire modificatif est en cours d'instruction. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu rapidement, l'effondrement de la cheminée ayant retardé le lancement du chantier.



Maître d'œuvre

► DVD Architectes

Maître d'ouvrage

► MK2

Calendrier • Grandes étapes Année de lancement

- **25 février 2021**
Délivrance du permis de construire initial
- **30 décembre 2022**
Dépôt du permis de construire modificatif